



Succession : Comment se détermine le patrimoine du défunt ?



Au décès d'une personne, **ce qu'elle possède est transmis à une ou plusieurs personnes, nommées héritiers**, qui devront s'acquitter d'un impôt : les droits de succession.

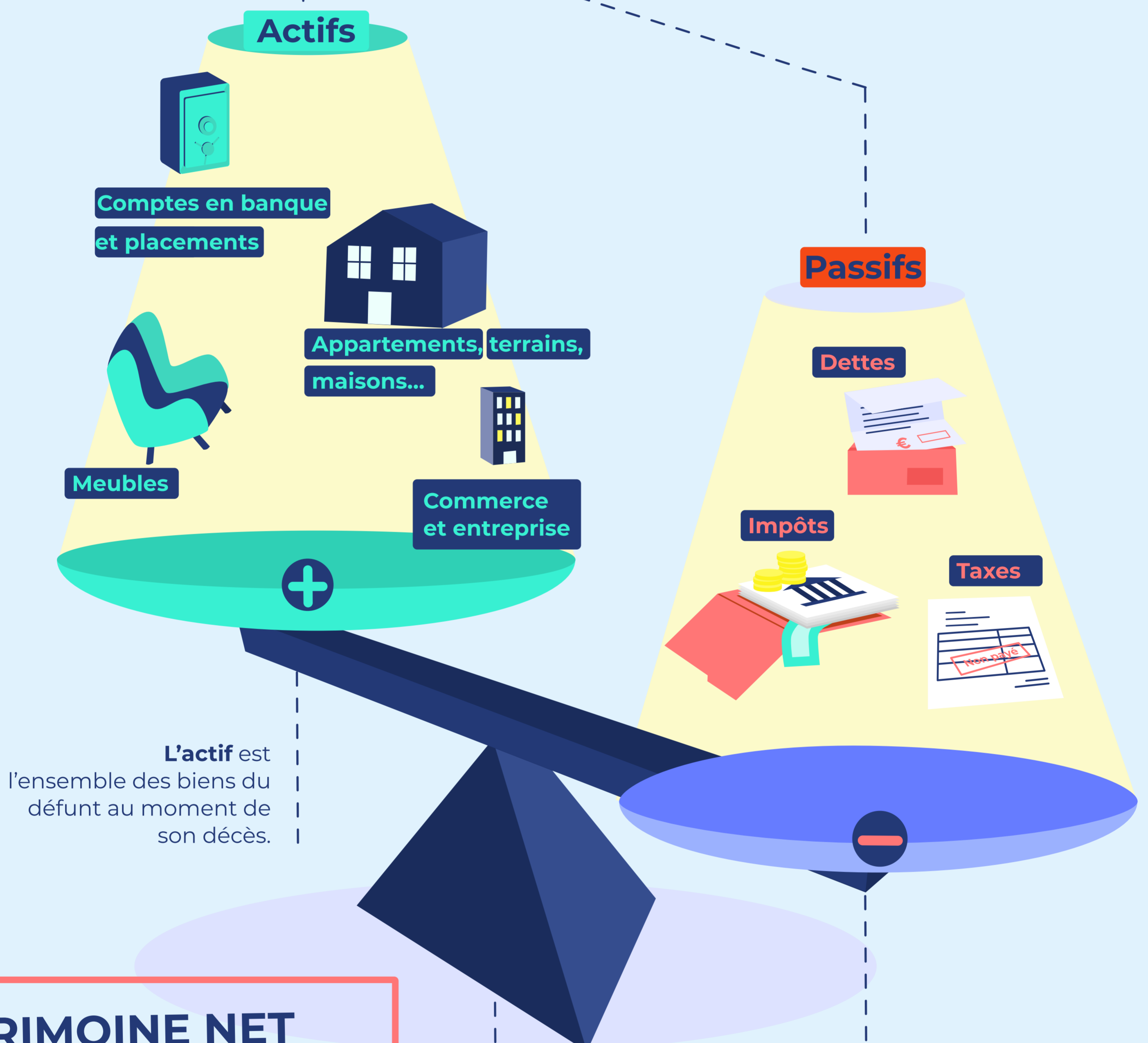
Cette transmission, civile et fiscale, s'effectue en plusieurs étapes et **votre notaire est l'acteur principal pour vous accompagner.**

Calcul du patrimoine du défunt

Pour **calculer la part de chaque héritier** et le montant de l'impôt à payer, il faut connaître le **patrimoine du défunt** (ses biens moins ses dettes).

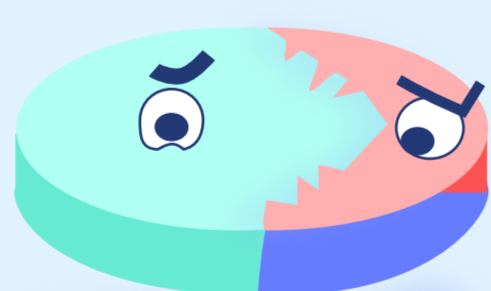
C'est pourquoi votre **notaire le détermine**, à partir des éléments fournis par les héritiers.

i Voir fiche pièces à fournir



PATRIMOINE NET

Pour calculer le **patrimoine net**, votre notaire déduit l'actif du passif.



L'attestation immobilière



Une fois le patrimoine du défunt déterminé, **le notaire rédige et publie une attestation immobilière.**

Cet acte représente le titre de propriété des héritiers sur les biens immobiliers de la succession.